

Absents 1 :

NOM(S)	PRENOM(S) ⁰	INTERCOMMUNALITE
BAYLAC	Michel	CA Grand Auch Gers de Gascogne
AUVRAY	Delphine	CC Gascogne Toulousaine
BIZARD	Eric	CC Gascogne Toulousaine
ADELBRECHT	Roger	CC Val de Gers
TAILLEZ	Thierry	CC Ténarèze
HAYNAU-VERBANAZ	Nina	CC Gers d'Astacac de Gascogne
NERLE-MARFAING	Perline	CC Grand Armagnac
PERIN	Claude	CC Savès

Procuration(s)²

0

1. Installation des membres de l'assemblée délibérante³

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, président sortant du Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne, qui a déclaré les membres du Comité Syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. **Andrew CAVALIERE** a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance par le Comité Syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

M. **RAET** **Patrick** reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

2. Élection du Président

A) Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du Comité Syndical a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des délégués, a dénombré membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie⁴.

Il a ensuite invité le Comité Syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé, qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

B) Constitution du bureau de vote

Le Comité Syndical a désigné deux assesseurs au moins:

Marie GOURGUE
Séverine SAMALENS

C) Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque membre du Comité Syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par le Syndicat mixte. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau de vote en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau de vote et annexés au procès-verbal

1 Précisez s'ils sont excusés

2 Indiquer les noms et prénoms des élus concernés

3 Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection des membres du bureau a lieu en cours de mandature.

4 Majorité des membres en exercice.

avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 26
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 23
- f. Majorité absolue 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHABREVIL Jacques	23	Vingt-trois

Résultats du deuxième tour de scrutin⁵

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

D) Proclamation de l'élection du Président

Jacques CHABREVIL

a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de **Jacques CHABREUIL** élu(e) Président (ou son remplaçant en application de l'article L.2122-17 du CGCT) le Comité Syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le président (art L.5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau du Syndicat mixte est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par le Comité Syndical sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du Comité Syndical, soit 6 vice-présidents, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Toutefois, si l'application de la règle des 20 % conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à 4.

Il est rappelé que le Comité Syndical peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30 % de son propre effectif et le nombre de 15 (ou de 20, s'il s'agit d'une métropole).

Le Président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne disposait, à ce jour de 9 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le Comité Syndical a fixé à le nombre des Vice-présidents à **9**.

Le nombre des autres membres du bureau est, quant à lui, fixé à **3**.

Élection du premier vice-président

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **26**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **26**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] **26**
- f. Majorité absolue **14**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SCUPELLARO Alain	26	Vingt-six

Résultats du deuxième tour de scrutin⁸

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

⁷ Une délibération ouvrant les postes de vice-présidents et les postes des « autres membres » du bureau doit également être prise par le conseil ou comité et transmise au contrôle de légalité.

⁸ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

Résultats du troisième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du premier vice-président

Alain SCUDELLARO

a été proclamé(e) premier(ère) vice-président(e) et immédiatement installé(e).

⁹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du deuxième vice-président¹⁰

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **26**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **26**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] **26**
- f. Majorité absolue **14**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrick BET	26	Vingt - six

Résultats du deuxième tour de scrutin¹¹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin¹²

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du second vice-président

Patrick BET

a été proclamé(e) second(e) vice-président(e) et immédiatement installé(e).

¹⁰

Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

¹¹

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

¹²

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du troisième vice-président¹³

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 26
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 26
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 26
- f. Majorité absolue 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Jérôme LASSERRE</u>	<u>26</u>	<u>Vingt - six</u>

Résultats du deuxième tour de scrutin¹⁴

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin¹⁵

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Jérôme LASSERRE

a été proclamé(e) troisième Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

13

Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

14

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

15

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du quatrième vice-président¹⁶

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 26
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 26
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 26
- f. Majorité absolue 14

INDIQUER LE NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Philippe LALANNE</u>	<u>26</u>	<u>Vingt-six</u>

Résultats du deuxième tour de scrutin¹⁷

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin¹⁸

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Philippe LALANNE

a été proclamé(e) quatrième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

16

Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

17

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

18

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du cinquième vice-président¹⁹

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 26
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 26
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 26
- f. Majorité absolue 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Gérad ARIES</u>	<u>26</u>	<u>Vingt - six</u>

Résultats du deuxième tour de scrutin²⁰

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
 	 	

Résultats du troisième tour de scrutin²¹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
 	 	

Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Gérad ARIES

a été proclamé(e) cinquième Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

¹⁹

Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

²⁰

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

²¹

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du sixième vice-président²²

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **26**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **26**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] **26**
- f. Majorité absolue **14**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Euc BIZARD	26	Vingt - six

Résultats du deuxième tour de scrutin²³

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c / d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin²⁴

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Euc BIZARD

a été proclamé(e) sixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

Élection du septième vice-président²⁵

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 26
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 26
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 26
- f. Majorité absolue 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Patricia ESPERON</u>	<u>26</u>	<u>Vingt - six</u>

Résultats du deuxième tour de scrutin²⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
 	 	

Résultats du troisième tour de scrutin²⁷

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
 	 	

Proclamation de l'élection du septième vice-président

Patricia ESPERON

a été proclamé(e) septième Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

²⁵

Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

²⁶

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁷

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du huitième vice-président²⁸

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 26
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 26
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 26
- f. Majorité absolue 14

INDIQUER LE NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Etienne VERRET</u>	<u>26</u>	<u>Vingt - six</u>

Résultats du deuxième tour de scrutin²⁹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LE NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Etienne VERRET		

Résultats du troisième tour de scrutin³⁰

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Etienne VERRET		

Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Etienne VERRET

a été proclamé(e) huitième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

²⁸

Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

²⁹

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁰

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du neuvième Vice-Président³¹

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 26
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 26
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 26
- f. Majorité absolue 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Sandie MAGNOAC</u>	<u>26</u>	<u>Vingt-six</u>

Résultats du deuxième tour de scrutin ³²

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin ³³

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Sandie MAGNOAC

a été proclamé(e) neuvième Vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

31

Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

32

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

33

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du 11^{ème} membre du bureau³⁴

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 26
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 26
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 26
- f. Majorité absolue 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Andrew CAVALIÈRE</u>	<u>26</u>	<u>Vingt - six</u>

Résultats du deuxième tour de scrutin ³⁵

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Andrew CAVALIÈRE	 	

Résultats du troisième tour de scrutin ³⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Andrew CAVALIÈRE	 	

Proclamation de l'élection du 11^{ème} membre du bureau

Andrew CAVALIÈRE

Même membre du bureau et immédiatement installé(e).

³⁴

Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le bureau ne comprend aucun « autres membres » (hors président et vice-présidents).

³⁵

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁶

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du 12^{ème} membre du bureau³⁷

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **26**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) **26**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **0**
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) **0**
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] **26**
- f. Majorité absolue **14**

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christian PEYRET	26	Vingt - six

Résultats du deuxième tour de scrutin³⁸

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
 	 	

Résultats du troisième tour de scrutin³⁹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
 	 	

Proclamation de l'élection du 12^{ème} membre du bureau

Christian PEYRET

a été proclamé(e)

12^{ème}

membre du Bureau et immédiatement installé(e).

³⁷

Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes d'autres membres du Bureau est inférieur

³⁸

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁹

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du 13^{ème} membre du bureau⁴⁰

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 26
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 26
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 26
- f. Majorité absolue 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Sylvie LAHILLE</u>	<u>26</u>	<u>Vingt - six</u>

Résultats du deuxième tour de scrutin⁴¹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin⁴²

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du 13^{ème} membre du bureau

Sylvie LAHILLE

a été proclamé(e) 13^{ème} membre du bureau et immédiatement installé(e).

40

Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes d'autres membres du Bureau est inférieur

41

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

42

Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

FEUILLE DE PROCLAMATION

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU
 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE GASCOGNE
 ANNEXEE AU PROCES-VERBAL DE L'ELECTION

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS

(dans l'ordre de leur élection)

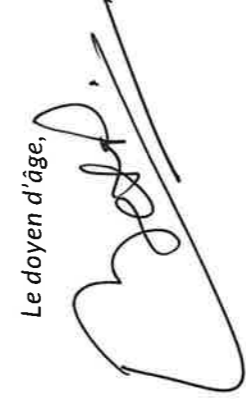
Qualité (M. ou Mme)	NOM(S) ET PRÉNOM	Date de naissance	Fonction au sein du bureau syndical	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
M.	SCUDELLARO Alain	18/03/1969	1 ^{er} Vice - Président	26
M.	BET Patrick	16/03/1950	2 ^{ème} Vice - Président	26
M.	LASSERRE Jérôme	23/04/1975	3 ^{ème} Vice - Président	26
M.	LALANNE Philippe	03/05/1960	4 ^{ème} Vice - Président	26
M.	ARIÈS Gérard	31/03/1954	5 ^{ème} Vice - Président	26
M.	BIZARD Euc	13/04/1959	6 ^{ème} Vice - Président	26
HME	ESPERON Patricia	21/04/1964	7 ^{ème} Vice - Présidente	26
M.	VERRET Etienne	19/06/1980	8 ^{ème} Vice - Président	26
HME	MAGNOAC Sandie	20/02/1978	9 ^{ème} Vice - Présidente	26
M.	CAVALIÈRE Andrew	02/02/1994	11 ^è membre du Bureau	26
M.	PEYRET Christian	13/07/1951	12 ^è membre du Bureau	26
HME	LAHILLE Sylvie		13 ^è membre du Bureau	26

Fait à Auch, le 19/05/2026

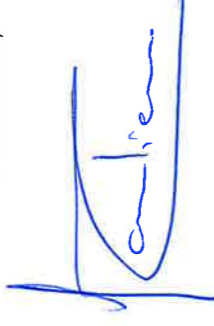
Le Président,



Le doyen d'âge,



Le secrétaire de séance,



Les assesseurs,

